

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/02/2023

Dossier complet le :

17/03/2023

N° d'enregistrement :

2023-6753

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un complexe sportif communal

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SOULLANS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ROUILLE Jean-Michel, Maire

RCS / SIRET

2 1 8 5 0 2 8 4 7 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a----->	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus
44d----->	Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un complexe sportif, de 2 courts extérieurs de tennis, 78 places de parking.

Le complexe sportif comporte :

- une salle omnisports,
- une salle artistique,
- une salle de deux courts de tennis,
- des vestiaires/douches,
- des sanitaires,
- des locaux techniques
- une salle de convivialité.

Déconstruction d'un local de 50 m<sup>2</sup>



## 4.2 Objectifs du projet

La construction du complexe sportif consiste à créer sur la commune un pôle équipements publics à vocation sportive et de loisirs rassemblant sur le même site plusieurs équipements différents mais complémentaires les uns et les autres. Ce projet est en cohérence avec les équipements existants : deux terrains de football homologués, boulodrome, vestiaires sportifs.

La construction d'une salle de tennis s'impose assez naturellement : la discipline n'a pas sa place dans le centre ville et occupe actuellement des salles de sports co. et le revêtement de la salle n°2 n'est pas adapté. Les salles mises à disposition ne sont pas adaptées (taille, confort ...).

Il s'agit pour ce projet de répondre aux besoins des associations sportives de la commune ainsi que des structures municipales (écoles et centre de loisirs), en termes de confort de pratiques avec des équipements de qualité répondant aux normes les plus récentes y compris d'accessibilité optimisée pour tous les usages.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité (2022-2024 / 5000 équipements de sports de proximité) annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021.

Cet aménagement permettra de désengorger le centre bourg tout en réduisant les nuisances occasionnées par le trafic routier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux consiste en :

- la démolition d'un local de 50 m<sup>2</sup>,
- la préparation du terrain d'assiette,
- la réalisation d'espaces verts pour insérer parfaitement le projet dans son environnement.

Les ouvrages constitutifs de la construction devront satisfaire aux règles administratives, techniques et à la réglementation spécifique aux équipements sportifs. De manière générale, les solutions techniques retenues devront être durables et ne pas dépendre des matériaux de leur résistance aux dégradations et considérer leur aspect environnemental (isolant naturel, bois naturellement durable labellisé FSC et de provenance locale, peintures et vernis bénéficiant de la certification NF Environnement ou Ecolabel Européen...).

L'orientation du bâtiment prend en compte : le sens du vent, le rayonnement solaire, les besoins en lumière naturelle, le contexte géographique. Afin d'éviter la stagnation des eaux de ruissellement, le niveau d'implantation du bâtiment est judicieusement étudié. Il assurera un écoulement naturel des eaux autour du bâtiment avec une pente minimale permettant de respecter l'écoulement naturel sur le site.

Calendrier prévisionnel : début des travaux - 1er octobre 2023 pour 18 mois.

(cf. annexe 4.3.1)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe sera utilisé toute la semaine par les écoles, le centre de loisirs et les différentes associations sportives sur toute l'année. Des compétitions pourront y avoir lieu. Les locaux et l'ensemble du site seront entretenus dont les espaces verts par les employés municipaux.

Concernant les associations sportives, on recense :

- l'association de gymnastique qui compte 120 licenciés de 18 à 80 ans,
- l'association de football qui compte 190 licenciés dont 100 jeunes de moins de 18 ans,
- l'association de tennis qui compte 70 licenciés,
- l'association "Danse à Deux" composée de 70 personnes,
- l'association "Danse 2000" qui compte entre 200 et 250 adhérents,
- l'association de basketball qui compte entre 160 et 180 licenciés.

La capacité d'accueil est la suivante : plateau omnisports 128 personnes - salle de danse 37 personnes - salle de convivialité 196 personnes - courts de tennis 50 personnes - gradins 437 personnes - salle de réunion 40 personnes - club house 59 personnes. Le chauffage du complexe est réalisé par une pompe à chaleur air/eau (les espaces sportifs ne sont pas chauffés) avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 19,2 MWh. La production d'eau chaude sanitaire est réalisée par un générateur gaz naturel avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 46,4 MWh. La ventilation mécanique des locaux représente une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 5,7 MWh. L'éclairage des locaux est réalisé par des luminaires de technologie LED avec une consommation prévisionnelle suivant la RT2012 de 19,7 MWh. Intégration de 1500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques offrant un bâtiment à énergie positive.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire n°085 284 22 C 0072 déposé le 25 novembre 2022.

Archéologie préventive : le projet ne donne pas lieu à une prescription d'archéologie préventive (courrier du 17/01/23).

Commission de sécurité : avis favorable en date du 23 janvier 2023.

Commission accessibilité : avis favorable du 23 janvier 2023.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher dédiée au service public ou d'intérêt collectif	1 038,80 m <sup>2</sup>
Places de stationnement	78 places (2000 à 2500 m <sup>2</sup> )
Terrain d'assiette du projet	52 659 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin du stade  
85300 SOULLANS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01° 53' 12" 002 Lat. 46° 47' 31" 927

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 300 m de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune fait l'objet d'un programme de prévention (PAPI - Baie de Bourgneuf) Le projet n'est pas concerné par le risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'une étude préalable de sol par la société IGESOL pour une mission G2 AVP en date du 18.05.22
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas directement concerné par des zonages d'inventaires ou protections réglementaires au titre du patrimoine naturel ou paysager ; qu'il se situe toutefois à 1 km du site Natura 2000 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutiers et Forêt de Monts".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment ne pèlera pas d'eau dans le milieu naturel et sera raccordé sur le réseau d'eau potable public avec un débit de point de calcul suivant le DTU 60.11 de 2,2 litres/seconde.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un bassin de régulation d'une capacité de 396 m3 et raccordement à l'exécutoire. L'aménagement favorise la régulation des eaux pluviales par l'infiltration au sol comme les noues plantées en séparation du parking jusqu'au bassin de rétention au Sud de la parcelle en bordure du chemin de service. Pour les eaux usées, la commune s'est dotée d'un équipement nouveau en 2020 (station d'une capacité de 5000 équivalent-habitant).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arrêté du Préfet a déterminé que la propriété qui jouxte le terrain concerné par le projet portant sur l'aménagement d'une zone d'activités économiques qu'aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire n'ont été identifiés au droit du site.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu en zone US du PLU approuvé en 2017 qui est une zone urbaine d'activités et d'équipements. Elle est destinée aux constructions liées aux activités et installations liées au service public ou d'intérêt général.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet prévu dans une zone sismique 3 suivant décret du 22 octobre 2010. Un rapport préliminaire parasismique a été établi par la société ESTB le 04/08/2022.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements liés à ce nouvel équipement seront les mêmes que l'on rencontre actuellement. Le fait d'orienter le trafic vers le pôle sportif aménagé au coeur de la zone d'activités économiques ne pourra qu'apporter du confort aux habitants du centre bourg (moins de trafic = moins de nuisances sonores).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur. L'isolation des locaux entre eux, en particulier pour les locaux bruyants et avec les circulations a été prise en compte. Il est de même pour les bruits d'impacts. Un soin particulier a été apporté à la toiture pour éviter la diffusion des bruits des précipitations, tant vis à vis des bâtiments eux-mêmes, que vis à vis des voisinages. Isolement aux bruits d'impacts 70dB (A) maximum.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fondations du bâtiment sont superficielles et sans incidence de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera doté d'un éclairage extérieur permettant d'assurer depuis les façades un éclairage des chemins d'accès depuis les parkings jusqu'au hall d'entrée. Les luminaires réaliseront l'éclairage strictement nécessaire avec un éclairage exclusivement dirigé vers le bas. (ULOR - rendement supérieur au plan horizontal = 0), n'émettant donc pas dans le champs supérieur.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entrepreneurs dans le cadre de la législation en vigueur. Centre d'enfouissement, valorisation des déchets.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un terrain de football (terrain d'entraînement) en gazon naturel a été déplacé et a pris place au nord du terrain d'honneur. Le terrain enherbé présente une aire de jeu de 105 x 68 mètres, soit une surface de 9 600m<sup>2</sup> avec les dégagements. Il a été aménagé sur la parcelle cadastrée section B n°213 d'une superficie de 12 222 m<sup>2</sup>.

Un réseau de drainage profond composé de drains PVC annelés a été réalisé à travers le fond de forme. Ces drains sont connectés au collecteur routier PVC périphérique, lui-même connecté au réseau existant. Les fossés contigus sont prévus d'être curés afin d'abaisser le fil d'eau et minimiser les risques d'inondation du terrain. Une buse béton permet d'assurer l'écoulement des eaux entre le fossé nord et le fossé ouest.

Cet équipement sera éclairé par du led.

L'équipement est bordé par la zone d'activité

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative effects.]

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas une évaluation environnementale pour la raison suivante :

Le projet jouxte la zone d'activités économiques "Le Brécard" en cours d'aménagement pour laquelle Le Préfet de région Pays de La Loire a par arrêté du 27.07.2021 considéré que le projet par sa localisation et ses impacts n'était pas de nature à justifier la production d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Notice explicative volet paysager complexe sportif.

Notice explicative et plan du projet de construction du terrain de football. (6.2)

Plan masse projet repérage des vues - complexe sportif

Modélisation acoustique 3D impact sonore des équipements sportifs sur le voisinage. (6.1 → nuisances)

Plan des réseaux (6.1 → ressources)

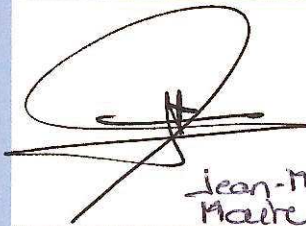
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SOULLANS

le 16 mars 2023

Signature



Jean-Michel Rouille  
Maire





